

Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1.E.a et 3	5 814	6 239
Effet du cours des métaux ⁽¹⁾		(1 383)	(1 635)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX MÉTAL CONSTANT⁽¹⁾	1.E.a et 3	4 431	4 604
Coût des ventes		(5 002)	(5 456)
Coût des ventes à prix métal constant ⁽¹⁾		(3 619)	(3 821)
MARGE BRUTE		812	783
Charges administratives et commerciales		(489)	(506)
Frais de R&D		(81)	(82)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽¹⁾	1.E.b et 3	242	195
Effet Stock Outil ⁽²⁾	1.E.c	(6)	(52)
Autres produits et charges opérationnels ⁽³⁾	5	(22)	(110)
Coûts de restructuration	22.B	(33)	(100)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ⁽⁴⁾		4	1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1.E.d	185	(66)
Coût de l'endettement financier (net) ⁽⁵⁾	1.E.e	(64)	(79)
Autres produits et charges financiers	1.E.e et 8	(24)	(26)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		97	(171)
Impôts sur les bénéfices	9	(37)	(25)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		60	(196)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		60	(196)
▪ dont part du Groupe		61	(194)
▪ dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	(2)
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	10		
▪ résultat de base par action		1,43	(4,55)
▪ résultat dilué par action		1,40	(4,55)

(1) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir Note 1.E.c).

(3) Comme détaillé en Notes 5 et 6, les autres produits et charges opérationnels incluent 8 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets en 2016 contre 129 millions d'euros en 2015.

(4) La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées dont l'activité opérationnelle se situe dans le prolongement de celle du Groupe est présentée en Résultat Opérationnel.

(5) Au 31 décembre 2016, les produits financiers représentent 4 millions d'euros (6 millions d'euros au 31 décembre 2015).

2. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		60	(196)
Éléments recyclables		169	(15)
▪ Actifs financiers disponibles à la vente		0	0
▪ Différences de conversion		56	17
▪ Couverture des flux de trésorerie	25	113	(32)
Impôts sur éléments recyclables	9.C	(26)	6
Éléments non recyclables		9	(31)
▪ Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	21.B	9	(31)
▪ Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non recyclables	9.C	(2)	18
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		150	(22)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		210	(218)
▪ dont part du Groupe		211	(218)
▪ dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	(0)

3. État de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2016	2015
ACTIF			
Goodwills	6	254	250
Immobilisations incorporelles	11	146	148
Immobilisations corporelles	12	1 170	1 156
Participations dans les entreprises associées	13	30	30
Impôts différés actifs	9.D	180	192
Autres actifs non courants	14	60	59
ACTIFS NON COURANTS		1 840	1 835
Stocks et en-cours	15	926	881
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	16	238	172
Clients et comptes rattachés	17	996	924
Instruments dérivés	25	70	51
Autres actifs courants	18	201	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23.A	1 025	1 012
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 456	3 194
TOTAL DES ACTIFS		5 296	5 029

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2016	2015
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 253	1 153
Autres composantes des capitaux propres		159	20
Capitaux propres - part du Groupe		1 412	1 173
Intérêts ne donnant pas le contrôle		57	54
CAPITAUX PROPRES	20	1 469	1 227
Provisions pour retraite et engagements assimilés	21	430	453
Provisions (non courant)	22	100	86
Emprunts obligataires convertibles	23	263	255
Autres dettes financières (non courant)	23	504	604
Instruments dérivés (non courant)	25	10	37
Impôts différés passifs	9.D	90	84
PASSIFS NON COURANTS		1 397	1 519
Provisions (courant)	22	110	151
Dettes financières (courant)	23	469	354
Dettes sur contrats de construction	16	209	185
Fournisseurs et comptes rattachés	24	1 244	1 163
Instruments dérivés (courant)	25	47	98
Autres passifs courants	24	351	332
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 430	2 283
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 296	5 029

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1^{er} JANVIER 2015	42 051 437	42	1 569	-	(265)	(64)	95	1 377	56	1 433
Résultat net	-	-	-	-	(194)	-	-	(194)	(2)	(196)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(13)	(26)	15	(24)	2	(22)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(207)	(26)	15	(218)	(0)	(218)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	5	-	-	5	-	5
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions ⁽¹⁾	546 281	1	8	-	-	-	-	9	-	9
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(0)	-	-	(0)	(0)	(0)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 DÉCEMBRE 2015	42 597 718	43	1 577	-	(467)	(90)	110	1 173	54	1 227
Résultat net	-	-	-	-	61	-	-	61	(1)	60
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	7	87	56	150	0	150
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	68	87	56	211	(1)	210
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel ⁽²⁾	-	-	-	-	6	-	-	6	-	6
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions ⁽³⁾	813 703	0	24	-	-	-	-	24	-	24
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	2	-	(3)	(1)	5	4
Autres	-	-	-	-	(1)	-	0	(1)	0	(1)
31 DÉCEMBRE 2016	43 411 421	43	1 601	-	(392)	(3)	163	1 412	57	1 469

(1) Impact Act 2014 suite au règlement- livraison des actions qui a eu lieu le 21 janvier 2015 (voir Note 20.H)

(2) Y compris une charge de 0,7 million d'euros lié au plan Act 2016

(3) Impact Act 2016 suite au règlement- livraison des actions qui a eu lieu le 28 juillet 2016 (voir Note 20.H)

5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Résultat net		60	(196)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill) ⁽¹⁾	11, 12	141	266
Coût de l'endettement financier (brut)		68	85
Effet Stock Outil ⁽²⁾		6	52
Charge/(produit) d'impôts exigible et différés	9	37	25
Plus ou moins value de cessions d'actifs	7	6	14
Autres retraitements ⁽³⁾		(63)	(26)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽⁴⁾		255	220
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	19	(105)	364
Impôts versés		(37)	(37)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		17	33
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(125)	360
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		130	580
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11	6
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	11, 12	(146)	(176)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		1	(1)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		0	(4)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		23	2
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(111)	(173)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		19	407
Émissions (remboursements) d'emprunts à long et court terme		17	(72)
- Dont les produits des emprunts obligataires 2016-2021	23	248	-
- Dont le remboursement de l'emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	23	(213)	-
Augmentations (réductions) de capital en espèces	20	24	9
Intérêts financiers versés		(62)	(69)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		2	-
Dividendes payés		(1)	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(20)	(133)
Incidence des variations des taux de change		19	(63)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		18	211
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23.A	998	787
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	23.A	1 016	998
• dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		1 025	1 012
• dont Concours bancaires courants – Passif		(9)	(14)

(1) En 2016, le Groupe a modifié sa présentation des pertes de valeur liées aux restructurations pour les comptabiliser sous la rubrique « Autres retraitements ». Les données de 2015 ont été retraitées en conséquence.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.E.c).

(3) Les autres retraitements en 2016 comprenaient principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -70 millions d'euros. En 2015, les autres retraitements comprenaient principalement (i) la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -54 millions d'euros, et (ii) la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour +19 millions d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de 86 millions d'euros en 2016 et de 104 millions d'euros en 2015), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

6. Notes annexes

Sommaire

Note 1. Principes comptables	9
Note 2. Principaux événements	23
Note 3. Segments opérationnels	24
Note 4. Frais de personnel et effectifs	26
Note 5. Autres produits et charges opérationnels.....	26
Note 6. Dépréciations d'actifs nets	27
Note 7. Plus ou moins-value de cessions d'actifs	28
Note 8. Autres produits et charges financiers.....	29
Note 9. Impôts sur les bénéfices	29
Note 10. Résultats par action	32
Note 11. Immobilisations incorporelles.....	33
Note 12. Immobilisations corporelles.....	33
Note 13. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées	34
Note 14. Autres actifs non courants	35
Note 15. Stocks et en-cours de production industrielle	35
Note 16. Contrats de construction	36

Note 17. Clients et comptes rattachés.....	37
Note 18. Autres actifs courants.....	37
Note 19. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	38
Note 20. Capitaux propres.....	38
Note 21. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	42
Note 22. Provisions	48
Note 23. Endettement net	50
Note 24. Dettes fournisseurs et autres passifs courants	54
Note 25. Instruments dérivés.....	54
Note 26. Risques financiers.....	55
Note 27. Informations complémentaires sur les instruments financiers.....	65
Note 28. Contrats de location simple	67
Note 29. Transactions avec les parties liées	67
Note 30. Passifs éventuels, litiges	70
Note 31. Engagements hors bilan.....	72
Note 32. Liste des principales sociétés consolidées.....	75
Note 33. Événements postérieurs à la clôture	77

Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport d'audit est en cours d'émission.

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans S.A. est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2017 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 11 mai 2017.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes d'application, amendements et interprétations obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016:

- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012-2014.
- amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe » ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables » ;
- amendements à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels »
- amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».
- amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : reconnaissance des actifs d'impôts différés pour pertes latentes ».
- IFRS 16 « Contrats de location ».
- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».

Le Groupe procède actuellement aux analyses des impacts de ces textes dans le cadre de ses travaux de transition.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.F.a**, **Note 1.F.b**, **Note 1.F.c** et **Note 6**).
- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.E.f** et **Note 9.E**).
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.E.a** et **Note 16**).
- ÉVALUATION des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.F.i** et **Note 21**).
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.F.j**, **Note 22** et **Note 30**).
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.F.k** et **Note 25**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans S.A., des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans S.A.) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.F.c**).

C. MÉTHODES DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.F.k**.

D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquéreur évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39.

E. ÉLÉMENTS DE COMPTES DE RÉSULTAT

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 26.C**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2016 et 2015).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc.).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (au passif) (se référer à la **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

b. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.F.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.F.h**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.F.i**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de : (i) la revalorisation du Stock Outil (**voir Note 1.E.c**) ; (ii) la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ; (iii) les coûts de restructurations ; (iv) la plus et moins-value de cessions d'actifs ; (v) les frais et provisions sur enquêtes de concurrence ; (vi) les frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine ; (vii) les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur ; (viii) le résultat financier ; (ix) les impôts ; (x) la quote-part dans les résultats des entreprises associées ; et (xi) le résultat net des activités abandonnées.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 26.C**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).
L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.
- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.F.d**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 26.C**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil.

d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.E.b**), l'effet Stock Outil (voir **Note 1.E.c**), les coûts de restructuration (voir **Note 1.F.j**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 5** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.F.c**), les plus ou moins-values sur cession d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provisions pour dépréciation d'investissements financiers, les charges nettes d'intérêt sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 8** et **23**.

f. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.F.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

F. POSTES DU BILAN

a. Immobilisations incorporelles

Le goodwill est traité en **Note 1.D** et **Note 1.F.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans).

- Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montants dus par les clients sur contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur contrats de construction ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

CONSTRUCTIONS ET MATÉRIELS INDUSTRIELS :	
▪ Bâtiments industriels	20 ans
▪ Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
▪ installations techniques et matériels industriels :	
- Composants de mécanique lourde	30 ans
- Composants de mécanique moyenne	20 ans
- Composants de mécanique légère	10 ans
- Composants électriques et électroniques	10 ans
▪ Petit outillage	3 ans
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX :	20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont, si nécessaire, révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur qui sont étalés de façon linéaire sur la durée du contrat de location) sont comptabilisés en charges au compte de résultat.

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, ...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mise en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un goodwill est testée au niveau de l'UGT. Le maillage des UGT est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiés tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux business plans d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur.
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- Business plans à 5 ou 7 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux ou quatre derniers exercices.
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 5 ou 7 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (cf. **Note 1.F.j**).

d. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;

- Produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Les stocks comprennent le Stock Outil :

- Concernant les coulées continues, le Stock Outil correspond au stock minimum de métaux non ferreux nécessaire pour établir et assurer un fonctionnement continu.
- Concernant les câbles, le Stock Outil représente la quantité de métaux non ferreux requise pour le bon fonctionnement des usines de câbles du Groupe dans le contexte économique actuel.

Bien que son volume soit généralement stable et constamment réapprovisionné, le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité, ou revu lors de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe.

L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie est présenté sur une ligne spécifique et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.E.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne «Effet Stock Outil' du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

e. Créances client et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

g. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat dans la ligne « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

h. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans S.A.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

i. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.F.j**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (« projected unit credit method »), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 8**).

j. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.F.i.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

k. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

l. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

➤ Couverture des flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

➤ Couverture des flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.

- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Note 2. Principaux événements

A. GOUVERNANCE

Lors de la réunion du Conseil d'administration le 17 février 2016, Frédéric Vincent a annoncé sa décision de mettre fin à ses fonctions de président de la Société et à son mandat d'administrateur à compter du 31 mars 2016, et de prendre sa retraite.

Le Conseil d'administration a nommé Georges Chodron de Courcel président non exécutif du Conseil d'administration ; il prendra ses fonctions après le départ de Frédéric Vincent.

B. ÉMISSION OBLIGATAIRE ET REMBOURSEMENT

Le 4 janvier 2016, l'intégralité des obligations OCEANE 2016, 4 %, a été remboursée en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 221 millions d'euros coupons courus inclus.

Le 26 mai 2016, Nexans a émis une obligation à échéance 26 mai 2021 pour un montant de 250 millions d'euros. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le coupon annuel s'élève à 3,25 %, payable à terme échu le 26 mai de chaque année. La première date de paiement du coupon sera le 26 mai 2017, et l'obligation sera remboursée le 26 mai 2021. Le rendement à échéance est de 3,25 % (pour de plus amples détails, voir la section Documentation du site de Nexans www.nexans.com ou de celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

C. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Conseil d'administration du 24 novembre 2015, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 5 mai 2015, a décidé du lancement d'une opération d'actionnariat salarié, au moyen d'une augmentation de capital plafonnée à 500 000 actions nouvelles.

Il s'agissait de la septième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

L'opération proposait une structure « à effet de levier » analogue à celle des opérations réalisées en 2010, 2012 et 2014, qui permettait aux salariés de souscrire des actions via un FCPE de la société à un prix préférentiel décoté, la Société offrant une garantie du capital plus un multiple fonction de l'évolution du cours de l'action.

Les actions sont bloquées pendant 5 ans, sauf dans des circonstances particulières où les salariés peuvent alors en disposer.

Dans les pays où la structure à effet de levier recourant à un fonds de placement d'entreprise soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée, dont l'attribution de droits à la plus-value d'actions (Stock Appreciation Rights, SAR).

La période de souscription, qui s'est échelonnée du 12 au 27 mai 2016, a été suivie par une période, du 28 juin au 1^{er} juillet 2016, durant laquelle les salariés pouvaient annuler leur souscription. Le prix de souscription par action a été fixé le 27 juin 2016 à 34,67 euros, ce qui représente une décote de 20 % sur le cours moyen de l'action Nexans au cours des 20 jours de bourse précédant cette date. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 28 juillet 2016 et a conduit à émettre 483 612 actions nouvelles pour un montant global de 16,8 millions d'euros.

D. ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice 2016, la principale évolution de périmètre du Groupe à signaler concerne la cession de Nexans Rus.LLc, détenue à 100 % par Nexans. Cette cession a dégagé une moins-value de 7 millions d'euros sur le second semestre 2015, comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat et a positivement impacté la dette nette du Groupe de 17 millions d'euros.

E. RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées.

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2016 a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans les conditions de l'article 5 du Règlement Européen n°2014/596 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016.

L'objectif du programme mis en œuvre est de satisfaire aux obligations découlant des plans d'actions gratuites et de performance au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme est de 18 millions d'euros. La part maximale du capital dont le rachat est autorisé dans le cadre du programme de rachat est de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société au moment du rachat. Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 300 000.

Le programme de rachat devra être achevé avant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- « **Transmission, distribution et opérateurs'**, constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment « Transmission, distribution et opérateurs » est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- « **Industrie** », regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machines-outils.
Ce segment « Industrie » est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- « **Distributeurs et installateurs** », comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.
Ce segment « Distributeurs et installateurs » est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique « Autres » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs' comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres » il convient de mentionner les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2016 est constitué à hauteur de 92 % du chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (86 % au 31 décembre 2015).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 17 millions d'euros. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de

cuire d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans la **Note 1**.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

2016 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 133	1 346	1 619	716	5 814
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 842	1 171	1 127	291	4 431
Marge opérationnelle	122	59	78	(17)	242
Dotations aux amortissements	(69)	(32)	(26)	(6)	(133)
Dotations aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(8)	-	-	-	(8)

2015 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 262	1 500	1 749	728	6 239
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	1 935	1 250	1 136	283	4 604
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2016	1 880	1 240	1 115	278	4 513
Marge opérationnelle	108	57	63	(33)	195
Dotations aux amortissements	(72)	(33)	(27)	(6)	(138)
Dotations aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(32)	(62)	(35)	-	(129)

Le *Management Board* et le *Management Council* analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

2016 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽³⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	864	807	634	3 509	5 814
Chiffre d'affaires net à prix métal constant ⁽¹⁾	630	735	587	2 479	4 431
Actifs non courants IFRS 8 ⁽¹⁾ (au 31 décembre)	161 ⁽²⁾	179	153	1 107	1 600

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe

(2) Y compris activités « Corporate »

(3) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

2015 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽³⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	877	814	705	3 843	6 239
Chiffre d'affaires net à prix métal constant ⁽¹⁾	612	718	657	2 617	4 604
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2016 ⁽¹⁾	612	718	635	2 548	4 513
Actifs non courants IFRS 8 ⁽¹⁾ (au 31 décembre)	148 ⁽²⁾	148	162	1 126	1 584

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe

(2) Y compris activités « Corporate »

(3) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2016 et 2015.

Note 4. Frais de personnel et effectifs

		2016	2015
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 115	1 139
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	26 258	26 607

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 5 millions d'euros sur 2016 contre 4,7 millions d'euros sur 2015 (charges sociales exclues). Se référer également à la **Note 20**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Dépréciations d'actifs nets	6	(8)	(129)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		12	(3)
Plus et moins-value de cession d'actifs	7	(6)	(14)
Frais connexes sur acquisitions		-	-
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		(20)	36
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		(22)	(110)

La provision de 20 millions d'euros comptabilisée en 2016 dans les « Frais et provisions sur enquête de concurrence » tient compte de la réévaluation des provisions couvrant les enquêtes mentionnées dans la **Note 30**.

Note 6. Dépréciations d'actifs nets

(en millions d'euros)	2016	2015
Pertes de valeur sur immobilisations	(8)	(67)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	-
Pertes de valeur sur goodwill	-	(62)
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	-
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETS	(8)	(129)

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwills au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indices de perte de valeur (se référer à la **Note 1.F.c.**).

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié. Ces tests ont également conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur de 8 millions d'euros concernant principalement des immobilisations corporelles (voir également les **Notes 3, 11 et 12**).

En 2015, la perte de valeur de 27 millions d'euros comptabilisée provient de la dépréciation des immobilisations incorporelles individuelles australiennes (marque et relation client). La récession accrue du secteur minier, les délais d'homologation des produits approvisionnés à partir des usines chinoises du Groupe et la baisse de la demande du secteur de la construction industrielle ont dégradé les prévisions de trésorerie des activités australiennes du Groupe.

La valorisation des goodwills du Groupe a ensuite été réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles ils sont affectés.

A. RÉSULTATS DES TESTS DE L'ANNÉE

La répartition des goodwills par UGT et leur évolution en 2016 est la suivante :

(en millions d'euros)	UGT AmerCable	UGT Asie-Pacifique	UGT Amérique du Sud (hors Brésil)	UGT Brésil	Autres UGT	Total
31 DÉCEMBRE 2015						
Goodwill	29	83	68	-	70	250
Regroupement	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion et autres	1	1	3	-	(1)	4
31 DÉCEMBRE 2016						
Goodwill	30	84	71	-	69	254

Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur du goodwill en 2016.

L'intégralité du goodwill et des immobilisations incorporelles de l'UGT « Brésil » ayant été dépréciée en 2015, il ne reste que les immobilisations corporelles. Il n'existait pas d'indice de perte de valeur en 2016 ; cette UGT n'a pas été soumise à un test.

Sur l'exercice 2015, la charge nette de 129 millions d'euros comptabilisée couvrait essentiellement les UGT suivantes :

- UGT « AmerCable » (46 millions d'euros) : l'accélération de la réduction du prix des matières premières sur le second semestre 2015, qui a réduit les investissements des industries pétrolières et minières, a impacté négativement les

perspectives de volumes et de rentabilité économique sur les clients des industries pétrolières et minières.

- UGT « Brésil » (38 millions d'euros) : les volumes d'activité de Nexans au Brésil ont fortement baissé suite notamment à l'aggravation de la récession de l'économie brésilienne sur le second semestre 2015. Le Groupe n'anticipe pas une reprise de l'économie brésilienne à court terme compte tenu des anticipations défavorables sur les prix des matières premières et de l'environnement économique et politique brésilien actuel.

B. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- L'environnement de taux d'intérêt en 2016 a amené le Groupe à baisser le taux d'actualisation de l'Europe au 31 décembre 2016. En conséquence, le taux d'actualisation utilisé pour l'Europe est inférieur de 25 points de base à celui au 31 décembre 2015.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les UGT du Groupe au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés une année auparavant.
- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2017 et Plan Stratégique 2018-2019). La projection des flux de trésorerie porte sur une période allant de 5 à 7 ans.
- Un cours du pétrole stable à environ 40 dollars le baril jusqu'au premier semestre 2020, puis un rebond à 70 dollars le baril.

C. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées pour l'UGT « AmerCable », le taux d'actualisation et le taux d'EBITDA étant les principales hypothèses :

- Une augmentation des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2016 de 3 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».
- Une diminution de 100 points de base du taux d'EBITDA (marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants par rapport aux hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation d'actifs conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 9 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Note 7. Plus ou moins-value de cessions d'actifs

(en millions d'euros)	2016	2015
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	4	(1)
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	(10)	(13)
Autres	-	-
PLUS ET MOINS-VALUE DE CESSION D'ACTIFS	(6)	(14)

La moins-value nette de 10 millions d'euros comptabilisée en 2016 sous la rubrique « Plus (moins)-value nette sur cession de titres » correspond principalement à la cession de Nexans Rus.LLc au 4^e trimestre (moins-value nette de 7 millions d'euros).

Note 8. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2016	2015
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(1)	(4)
Pertes et gains de change (nets)	(7)	(8)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux ⁽¹⁾	(10)	(10)
Autres	(7)	(5)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(24)	(26)

(1) Se reporter à la Note 21.B.

Note 9. Impôts sur les bénéfices

A. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2016	2015
Charge d'impôts exigible	(48)	(40)
Produit/(Charge) d'impôts différés	11	15
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(37)	(25)

En 2016, la Société Nexans S.A. est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord, en Italie et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôts	97	(171)
« dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	4	1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	93	(172)
Taux d'imposition normal applicable en France (%) ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES	(32)	59
Incidence des :		
Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	18	13
Changement de taux d'impôt de la période	2	5
Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(15)	(70)
Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(4)	(7)
Autres différences permanentes ⁽²⁾	(6)	(25)
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(37)	(25)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (%)	40,17 %	14,49 %

(1) Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

(2) En 2015, principalement dû à l'effet de l'absence de déduction fiscale des dépréciations de goodwill, ainsi que des conséquences de la variation de la provision pour comportement anti-concurrence.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

C. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 décembre 2016, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2016	Gains / Pertes générés sur la période ⁽¹⁾	Recyclage en résultat sur la période ⁽¹⁾	Total des autres éléments du résultat global	31 décembre 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	-	-	0
Différences de conversion	(5)	0	-	0	(5)
Couverture des flux de trésorerie	27	(22)	(4)	(26)	1
IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS RECYCLABLES	22	(22)	(4)	(26)	(4)
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	59	(2)	N/A	(2)	57
Quote-part des entreprises associées	-	-	N/A	-	-
IMPÔT SUR LES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES	59	(2)	N/A	(2)	57

(1) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.C** et **Note 1.F.k**).

D. IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	Impact Résultat	Variation du périmètre de consolidation	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2016
Immobilisations	(73)	(4)	(2)	-	(2)	(81)
Autres actifs	(41)	7	-	-	(1)	(35)
Engagements auprès du personnel	89	(2)	-	(2)	0	85
Provisions pour risques et charges	35	(5)	-	-	2	32
Autres dettes	45	9	-	(29)	(1)	24
Reports déficitaires	565	16	-	-	10	591
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS	620	21	(2)	(31)	8	616
Impôts différés actifs non reconnus	(512)	(10)	2	2	(8)	(526)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	108	11	0	(29)	0	90
- dont impôts différés actifs reconnus	192					180
- dont impôts différés passifs	(84)					(90)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS HORS ÉCARTS ACTUARIELS	49					32

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 526 millions d'euros au 31 décembre 2016 (512 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.E)** ci-après.

E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 591 millions d'euros au 31 décembre 2016 (565 millions d'euros au 31 décembre 2015). Les principales entités concernées à ces dates sont :

- Les filiales allemandes à hauteur de 156 millions d'euros (163 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 55 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2016 (48 millions d'euros au 31 décembre 2015).
- Les filiales françaises à hauteur de 228 millions d'euros (202 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 11 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2016 (dont 11 millions au 31 décembre 2015).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés. (cf. **Note 1.E.f)**

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Année N+1	5	5
Années N+2 à N+4	19	22
Années N+5 et suivantes	567	538
TOTAL	591	565

F. DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Note 10. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2016	2015
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (<i>en millions d'euros</i>)	61	(194)
Charges sur obligations convertibles OCEANE, nettes d'impôts	Relatif	Relatif
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ (<i>en millions d'euros</i>)	61	(194)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	42 930 486	42 529 353
Nombre moyen d'instruments dilutifs	986 737	0 (Instruments relatifs)
<i>Dont actions gratuites et de performance</i>	969 721	Relatif
<i>Dont options de souscription</i>	17 016	Relatif
<i>Dont obligations convertibles</i>	Relatif	Relatif
Nombre moyen d'actions dilué	43 917 223	42 529 353
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)		
· Résultat de base par action	1,43	(4,55)
· Résultat dilué par action	1,40	(4,55)

Note 11. Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	60	206	74	26	51	417
Amortissements et dépréciations cumulés	(22)	(170)	(66)	-	(11)	(269)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2016	38	36	8	26	40	148
Acquisitions et capitalisation	-	-	2	10	0	12
Cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Dotations aux amortissements	-	(5)	(5)	-	(2)	(12)
Pertes de valeur ⁽¹⁾	(1)	(0)	-	-	-	(1)
Variation de périmètre	-	-	(0)	-	(0)	-
Écarts de conversion et autres	1	1	3	(7)	1	(1)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	38	32	8	29	39	146
Valeur brute	61	212	77	29	51	430
Amortissements et dépréciations cumulés	(23)	(180)	(69)	-	(12)	(284)

(1) Se référer à la Note 6

Note 12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeur brute	900	2 297	124	235	3 556
Amortissements et dépréciations cumulés	(574)	(1 633)	-	(193)	(2 400)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2016	326	664	124	42	1 156
Acquisitions et capitalisation	12	23	90	9	134
Cessions	(1)	(2)	(0)	(0)	(3)
Dotations aux amortissements	(19)	(90)	-	(12)	(121)
Pertes de valeur ⁽¹⁾	-	(7)	-	-	(7)
Variation de périmètre	0	(1)	(0)	0	(1)
Écarts de conversion et autres	53	57	(101)	3	12
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	371	644	113	42	1 170
Valeur brute	948	2 295	113	234	3 590
Amortissements et dépréciations cumulés	(577)	(1 651)	-	(192)	(2 420)

(1) Se référer à la Note 6

Note 13. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

A. VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	% de contrôle	2016	2015
Cabliance Maroc et Cabliance Belgique	0 %	N/A	3
Qatar International Cable Company	30,33 %	17	13
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	9	8
Recycables	36,50 %	4	4
Nexans Kabelmetal Ghana Limited ⁽¹⁾	59,13 %	N/A	2
TOTAL		30	30

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2016, Nexans Kabelmetal Ghana est consolidée par intégration globale.

B. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

État résumé de la situation financière

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	74	74
Actifs circulants	152	109
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	226	183
Capitaux propres	77	74
Dette financière nette	26	24
Autres dettes	123	85
TOTAL FINANCEMENT	226	183

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	276	237
Résultat opérationnel	18	10
Résultat net	14	1

Note 14. Autres actifs non courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros, nettes des dépréciations)	2016	2015
Prêts et créances à long terme	22	22
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	16	13
Actifs de pension	2	4
Instruments dérivés	8	9
Autres	12	11
TOTAL	60	59

(1) Les titres disponibles à la vente sont valorisés au coût historique.

L'échéancier des actifs non courants (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2016 :

(Au 31 décembre 2016, en millions d'euros)	Valeur dans l'état de la situation financière	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	22	18	4
Instruments dérivés	8	8	-
Autres	12	2	10
TOTAL	42	28	14

Les mouvements sur les dépréciations sont les suivants :

(en millions d'euros)	Prêts et créances à long terme	Titres disponibles à la vente	Autres
AU 31 DÉCEMBRE 2015	11	8	7
Dotations	1	0	-
Cessions/Reprises	(1)	(1)	-
Autres	(0)	0	(3)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	11	7	4

Note 15. Stocks et en-cours de production industrielle

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Matières premières et marchandises	280	287
En-cours de production industrielle	289	246
Produits finis	417	411
VALEUR BRUTE	986	944
DÉPRÉCIATION	(60)	(63)
VALEUR NETTE	926	881

Note 16. Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.E.a** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
ACTIFS SUR CONTRATS DE CONSTRUCTION	238	172
. dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	238	172
DETTES SUR CONTRATS DE CONSTRUCTION	209	185
. dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	99	62
. dont solde des avances reçues sur les contrats de construction	110	123
TOTAL CONTRATS DE CONSTRUCTION ACTIF (PASSIF), NET	29	(13)

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à la date d'arrêté.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	2 211	2 612
Facturations intermédiaires	2 072	2 502
SOLDE NET HORS AVANCES REÇUES	139	110
. dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	238	172
. dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	(99)	(62)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2016 s'élève à 647 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 704 millions au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, il n'y a pas de passif éventuel significatif qui pourrait impacter négativement la marge attendue sur ces contrats de constructions.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 58 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 56 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Note 17. Clients et comptes rattachés

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Valeur brute	1 034	963
Dépréciation	(38)	(39)
VALEUR NETTE	996	924

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, des créances clients euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 31 millions d'euros et 39 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit « On Balance Sheet »). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 26.D** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Au 31 décembre
2016	39	10	(6)	(4)	(1)	38
2015	41	12	(11)	(2)	(1)	39

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
31 décembre 2016	30	27
31 décembre 2015	37	37

À fin décembre 2016 et fin décembre 2015, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 18. Autres actifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Créances d'impôts sur les sociétés	47	34
Autres créances d'impôts et taxes	58	41
Dépôts versés	9	13
Charges constatées d'avance	24	20
Autres créances nettes	63	46
VALEUR NETTE	201	154

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.D**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (5 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 19. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Stocks et en-cours	(54)	138
Créances clients et autres débiteurs	(137)	139
Dettes fournisseurs et autres passifs	86	87
DIMINUTION (AUGMENTATION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(105)	364

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a cédé des créances fiscales pour 9 millions d'euros (22 millions d'euros en 2015). Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers.

Note 20. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2016 de 43 411 421 actions entièrement libérées (42 597 718 actions au 31 décembre 2015), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 411 421 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2016, représente une distribution totale de 21,7 millions d'euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. A l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1er janvier 2017 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 a confirmé le 12 mai 2016 la non-distribution de dividende.

C. ACTIONS PROPRES

Le 23 novembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé le lancement d'un programme de rachat d'actions plafonné à 300 000 actions de la Société, pour un prix unitaire maximum de 60 euros (voir **Note 2.E.**).

Nexans S.A. ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Au 31 décembre 2016, il existe 254 030 options de souscription d'actions en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 0,6 % du capital (960 742 options au 31 décembre 2015 donnant droit à 2,3 % du capital).

Les options en circulation aux 31 décembre 2016 et 2015 se répartissent comme suit :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital ⁽¹⁾	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital ⁽¹⁾ (en euros)	Période d'exercice des options
15 février 2007	29 000	32 147	-	100,94	86,60	Du 15 fév. 2009 ⁽³⁾ au 14 fév. 2015
22 février 2008	306 650	354 841	-	71,23	61,11	Du 22 fév. 2009 ⁽²⁾ au 21 fév. 2016
25 novembre 2008	312 450	358 633	-	43,46	37,29	Du 25 nov. 2009 ⁽²⁾ au 24 nov. 2016
9 mars 2010	335 490	389 026	254 030	53,97	46,30	Du 9 mars 2011 ⁽²⁾ au 8 mars 2018
TOTAL	983 590	1 134 647	254 030			

(1) Le 8 novembre 2013, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 283,8 millions d'euros.

(2) Acquis à raison de 25 % par période de 12 mois à compter de la date d'attribution.

(3) Acquis à raison de 50 % au bout de 24 mois à compter de la date d'attribution puis 25 % chaque période de 12 mois suivante.

À la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription ont été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	960 742	48,44
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(131 019)	42,14
Options exercées au cours de la période	(216 285)	38,07
Options échues au cours de la période	(359 408)	58,50
OPTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	254 030	46,30
« dont options exerçables à la fin de la période	254 030	46,30

Valorisation des options

Les conditions d'obtention des options de souscription sont détaillées dans le rapport de gestion en partie 7.7.

La juste valeur des options a été enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Aucune option n'étant en cours d'acquisition au cours des exercices 2016 et 2015, aucune charge n'a été reconnue dans le compte de résultat.

E. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes : 287 100 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2016 ; 320 960 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2015.

Au 31 décembre 2016, il existe 886 859 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une

action soit 2,0 % du capital (959 096 actions au 31 décembre 2015 donnant droit à 2,3 % du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2016 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital ⁽¹⁾	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	131 237	-	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	141 478	-	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	38 329	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2014	311 940	N/A	249 340	24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires étrangers)
28 juillet 2015	320 960	N/A	312 340	28 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 28 juillet 2019 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires étrangers)
1 ^{er} janvier 2016	30 000	N/A	30 000	1 ^{er} janvier 2020
12 mai 2016	253 200	N/A	252 950	12 mai 2020
23 novembre 2016	3 900	N/A	3 900	23 novembre 2020
TOTAL	1 429 550		886 859	

(1) Le 8 novembre 2013, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 283,8 millions d'euros.

À la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance a été revu sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
ACTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	959 096
Actions attribuées au cours de la période	287 100
Actions annulées au cours de la période	(245 531)
Actions acquises au cours de la période	(113 806)
ACTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	886 859

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2015 et 2016 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012	24 juil. 2013	24 juil. 2014	28 juil. 2015	1 ^{er} janv. 2016	12 mai 2016	23 nov. 2016
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81	40,21	34,85	36,19	33,84	43,47	49,80
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Volatilité (%) ⁽¹⁾	48 %	43 %	41 %	42 %	35 %	35 %	37 %	37 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50 %	0,25 %	0,35 %	0,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de dividendes (en %)	2,0 %	2,8 %	2,8 %	2,3 %	2,0 %	2,0 %	1,0 %	1,0 %
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 - 36,11	19,82 - 30,23	12,94 - 35,95	11,61 - 31,79	12,04 - 33,41	17,27 - 31,24	28,50 - 41,76	25,76 - 47,85

(1) Uniquement pour les actions à condition de performance boursière

Voir également la section 7.7.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Dans le compte de résultat de 2016, cette charge totalisait 5 millions d'euros. Sur l'exercice 2015, une charge de 4,7 millions d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (hors taxes sociales d'un montant de 1 million d'euros au titre du plan attribué en 2015).

F. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2016, Nexans n'avait pas d'engagement d'acquiescer les intérêts ne donnant pas le contrôle, car les options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle de Liban Câbles ont expiré en 2016.

Au 31 décembre 2015, l'engagement de Nexans d'acquiescer les intérêts ne donnant pas le contrôle de Liban Câbles, considéré comme une dette financière selon IAS 32, s'élevait à 2 millions d'euros. Il portait sur 3,85 % du capital de Liban Câbles.

G. COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de 41 millions d'euros.

H. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé sur 2015 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 28 juillet 2016 et a conduit à émettre 483 612 actions nouvelles pour un montant global de 16,8 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 0,7 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 15,7 millions d'euros.

Nexans a lancé sur 2014 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 21 janvier 2015 et a conduit à émettre 499 862 actions nouvelles pour un montant global de 10,2 millions d'euros. En 2015, cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 8,8 millions d'euros.

Note 21. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du Management Council du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global mais au compte de résultat.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent près de 93 % des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2016) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2016	Taux de progression des salaires 2016	Taux d'actualisation 2015	Taux de progression des salaires 2015
France	1,70 %	2,00 %-2,50 %	2,00 %	2,50 %
Allemagne	1,70 %	3,00 %	2,00 %	3,00 %
Norvège	2,25 %	N/A	2,60 %	2,50 %
Suisse :	0,60 %	0,40 %	1,00 %	1,50 %
Canada	3,55 %	3,50 %	3,95 %	3,50 %
États-Unis	4,35 %	3,50 %	4,50 %	3,50 %
Australie	2,90 %	2,00 %	3,50 %	2,00 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Cette approche a notamment été utilisée pour la Zone euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud, la Norvège et l'Australie.
- b) À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la duration des régimes évalués.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

(en millions d'euros)	2016	2015
COÛT DE RETRAITE PRIS EN CHARGE SUR L'EXERCICE		
Coûts des services rendus	(21)	(20)
Charge d'intérêts nette	(10)	(10)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(1)	2
Coûts des services passés	11	4
Effet des réductions et liquidations de régimes	-	-
Impact du plafonnement des actifs	-	-
COÛT NET SUR LA PÉRIODE	(21)	(24)
- dont coût opérationnel	(11)	(14)
- dont coût financier	(10)	(10)

(en millions d'euros)	2016	2015
ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS		
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER	911	884
Coûts des services rendus	21	20
Charge d'intérêts	19	21
Cotisations versées par les salariés	2	3
Modifications de régimes	(11)	(4)
Acquisitions et cessions d'activités	1	-
Réductions et liquidations de régimes	-	(12)
Prestations payées	(72)	(50)
Pertes et (gains) actuariels	11	22
Autres (variations de change)	11	27
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	893	911

(en millions d'euros)	2016	2015
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS		
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1^{ER} JANVIER	462	452
Produit d'intérêts	9	11
(Pertes) et gains actuariels	19	(7)
Contributions de l'employeur	14	16
Contributions des salariés	2	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	-	(12)
Prestations payées	(50)	(27)
Autres (variations de change)	9	26
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	465	462

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
COUVERTURE FINANCIÈRE		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(563)	(576)
Valeur de marché des fonds investis	465	462
COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANCÉS	(98)	(114)
Valeur actuelle des engagements non financés	(330)	(335)
ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE	(428)	(449)
Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(PROVISION) / ACTIF NET	(428)	(449)
dont actif de Pension	2	4
ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE		
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1^{ER} JANVIER	449	432
Charge / (produit) reconnu en résultat	21	24
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(9)	31
Utilisation	(36)	(39)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	3	1
PROVISION / (ACTIF NET) AU 31 DÉCEMBRE	428	449
dont actif de Pension	2	4

C. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Sur l'exercice 2016, les pertes actuarielles sont principalement dues à (i) la baisse des taux d'actualisation, partiellement compensée par (ii) aux effets liés à l'expérience (effectifs de retraités, évolution de la réglementation fiscale), et (iii) au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts. Le coût de retraite pris en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 11 millions d'euros comptabilisé au titre des nombreuses modifications de régimes, principalement en France, en Suisse et au Brésil.

Sur l'exercice 2015, les pertes actuarielles sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation et au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts. Par ailleurs, le coût de retraite pris en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 4 millions d'euros comptabilisé au titre de la réduction des engagements de retraite constatée à la suite des plans de restructuration sur les activités du groupe en France.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 14 millions d'euros pour 2017.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2016 s'élève à 84 millions d'euros (87 millions au titre de 2015).

D. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2016		2015	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	47	5 %	17	2 %
Hausse des salaires	(9)	-1 %	(0)	0 %
Mortalité	(0)	0 %	3	0 %
Rotation des effectifs	0	0 %	-	0 %
Autres changements d'hypothèses	1	0 %	2	0 %
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS	39	4 %	22	2 %
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS DE PLAN	-	0 %	-	0 %
(GAINS) / PERTES SUR EFFETS D'EXPÉRIENCE	(28)	-3 %	0	0 %
AUTRES	0	0 %	0	0 %
TOTAL (GAINS) / PERTES GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE	11	1 %	22	2 %

E. RÉPARTITION PAR NATURE DES ACTIFS DE COUVERTURE

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

	2016		2015	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Actions(1)	144	31 %	149	32 %
Obligations et assimilées(1)	180	38 %	174	38 %
Immobilier	83	18 %	83	18 %
Liquidités	13	3 %	12	3 %
Autres	45	9 %	44	9 %
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	465	100 %	462	100 %

(1) Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

F. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2016		
	DBO réelle en millions d'euros	DBO ajustée en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	668	713	6,70 %
Amérique du nord	183	194	6,26 %
Asie	29	30	4,54 %
Autres pays	13	13	4,39 %
TOTAL	893	950	6,51 %

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2016		
	DBO réelle en millions d'euros	DBO ajustée en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	668	686	2,68 %
Amérique du nord	183	183	0,00 %
Asie	29	29	0,00 %
Autres pays	13	12	0,01 %
TOTAL	893	910	2,00 %

G. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET LEURS RISQUES

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 58 % de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2016.

Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 14 ans.

Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1er janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 12 ans.

Note 22. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
Risques sur affaires	39	38
Provisions pour restructuration	81	128
Autres	90	71
TOTAL	210	237
dont courant	110	151
dont non-courant	100	86

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2014	274	38	130	106
Dotations	120	19	83	17
Reprises (provisions utilisées)	(82)	(10)	(68)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(73)	(7)	(19)	(47)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(2)	(2)	2	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2015	237	38	128	71
Dotations	58	17	20	21
Reprises (provisions utilisées)	(68)	(10)	(56)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(19)	(5)	(11)	(3)
Regroupement d'entreprises	(2)	(1)	-	(1)
Écarts de conversion et autres	4	(0)	(0)	4
AU 31 DÉCEMBRE 2016	210	39	81	90

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 30**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.E.a**, en tant que coûts des contrats correspondants.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentaient 60 millions d'euros au 31 décembre 2016 (se référer à la **Note 30**).

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

B. ANALYSE DES COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se sont élevés à 33 millions d'euros en 2016 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs ⁽¹⁾	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	13	20	7	40
Reprises de provisions devenues sans objet	(11)	(2)	(0)	(14)
Autres coûts de la période	4	-	3	7
TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION	6	18	9	33

(1) Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

En 2016, les sociétés du Groupe ont continué à mettre en œuvre les plans d'économie décidés auparavant et à mettre en étude de nouveaux pour répondre aux évolutions du marché mondial du câble.

La charge de 33 millions d'euros constatée dans les coûts de restructuration en 2016 correspond (i) au provisionnement des plans de restructuration aux États-Unis, en Europe et dans la région Asie-Pacifique, (ii) à des coûts non provisionnés, et (iii) à un produit relatif à la cession d'un droit d'utilisation en Chine.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée. Les produits générés par des cessions d'actifs liés aux plans de restructuration viennent en minoration des « Autres coûts monétaires » lors de leur cession effective.

En 2016, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

En 2015, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 100 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs ⁽¹⁾	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	79	23	4	106
Reprises de provisions devenues sans objet	(19)	(2)	(0)	(21)
Autres coûts de la période	8	0	7	15
TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION	68	21	11	100

(1) Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge de 100 millions d'euros en 2015 comprend principalement des provisions constituées au titre des plans de réduction d'effectifs en Europe, dans la région Asie-Pacifique, en Norvège et aux États-Unis.

Note 23. Endettement net

Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, la dette long terme du Groupe est notée BB- par Standard & Poor's avec une perspective stable.

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015	Notes
LONG TERME - EMPRUNT OBLIGATAIRE ⁽¹⁾	498	598	23.B
LONG TERME - OCEANE ⁽¹⁾	263	255	
Autres emprunts non courants ⁽¹⁾	5	6	
COURT TERME - EMPRUNT OBLIGATAIRE ⁽¹⁾	350	-	
COURT TERME - OCEANE ⁽¹⁾	0	213	
Emprunts court terme et intérêts courants non échus	111	127	
Concours bancaires	9	14	
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 236	1 213	
Actifs financiers court terme	-	-	
Trésorerie	(376)	(447)	
Équivalents de trésorerie	(649)	(565)	
DETTES FINANCIÈRES NETTES	211	201	

(1) Hors intérêts non échus court terme.

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales (programme dit « On Balance Sheet ») en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 85 millions d'euros (voir **Note 17**).

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire ⁽³⁾ (en euros)
OCEANE 2019	270	275	1 ^{er} janvier 2019	2,50 %	72,74
TOTAL OCEANE⁽¹⁾	270	275			
Émission obligataire 2017	363	350	2 mai 2017	5,75 %	N/A
Émission obligataire 2018	258	250	19 mars 2018	4,25 %	N/A
Émission obligataire 2021	253	250	26 mai 2021	3,25 %	N/A
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES⁽²⁾	874	850			

(1) Dont intérêts courus court terme pour 7 millions d'euros

(2) Dont intérêts courus court terme pour 26 millions d'euros

(3) Valeur de remboursement au pair. Le ratio de conversion est de 1,1250 action pour l'OCEANE 2019.

Au 31 décembre 2016, la dette du Groupe comprenait une OCEANE à échéance 1^{er} janvier 2019. L'OCEANE 2019 prévoit un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1^{er} juin 2018 ou le premier jour ouvré suivant.

Le 4 janvier 2016, Nexans SA a procédé aux remboursements en numéraire de l'intégralité des obligations OCEANE 2016, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 221 099 milliers d'euros coupons courus inclus.

En raison de l'évolution de sa maturité, l'emprunt obligataire 2017 a été classé en dette financière court terme au 31 décembre 2016.

Le 26 mai 2016, Nexans a réalisé une émission obligataire de 250 millions d'euros à échéance 26 mai 2021. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

En application de la norme IAS 32, la quote-part des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) 2019 correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de 41,2 millions d'euros.

État de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
PART CAPITAUX PROPRES (RÉSERVES), AVANT IMPÔTS	41	78
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	229	395
Intérêts courus sur emprunts	41	88
DETTE FINANCIÈRE	270	483

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2016	2015
Intérêts financiers contractuels	(7)	(15)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option	(8)	(16)
CHARGE FINANCIÈRE TOTALE	(15)	(31)

C. ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE

Dettes financières non courantes (hors intérêts courus non échus court terme)

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré ⁽¹⁾ (%)		En millions d'euros	
	2016	2015	2016	2015
OCEANE 2019	5,73	5,73	263	255
Émission obligataire 2017 ⁽²⁾	N/A	5,95	N/A	349
Émission obligataire 2018	4,53	4,53	249	249
Émission obligataire 2021	3,40	N/A	249	N/A
Autres	3,45	1,05	5	6
TOTAL	4,57	5,44	766	859

(1) Taux d'intérêt effectif

(2) L'emprunt obligataire 2017 a été reclassé en dette financière CT sur 2016.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Câbles, qui bénéficient d'un taux bonifié, et à Nexans Brésil.

Dettes financières (courant)

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré ⁽¹⁾ (%)		En millions d'euros	
	2016	2015	2016	2015
OCEANE 2016	N/A	8,48	-	213
Obligation 2017	5,95	N/A	350	N/A
euro hors OCEANE	5,37	2,96	16	29
Dollar américain	4,28	2,21	29	18
Autres :	5,07	4,93	41	57
TOTAL DETTES COURANTES HORS INTÉRÊTS COURUS	5,74	6,98	436	317
Intérêts courus (y compris intérêts courus court terme sur dettes non courantes)	N/A	N/A	34	37
TOTAL DETTES COURANTES	5,74	6,98	470	354

(1) Taux d'intérêt effectif.

À fin décembre 2016, l'endettement en dollars américain provient principalement de filiales situées au Liban et au Brésil.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine), dans la zone Moyen-Orient / Afrique (Maroc et Ghana) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe, hors l'emprunt obligataire 2017, est majoritairement à taux variable.

D. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES (Y COMPRIS INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 26.A**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Échéancier au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	350	20	-	-	-	-	350	20
Emprunt obligataire 2018	-	11	250	11	-	-	250	22
Emprunt obligataire 2021	-	8	250	33	-	-	250	41
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	7	275	14	-	-	275	21
Autres emprunts non courants	-	0	3	0	2	-	5	0
Emprunts court terme et concours bancaires	86	2	-	-	-	-	86	2
TOTAL	436	48	778	58	2	-	1 216	106

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2016.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2017.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2016 (voir ci-dessus **Note 23.C**) pour les emprunts à taux variable.

Note 24. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 244	1 163
Dettes sociales	234	221
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	59	36
Autres dettes fiscales	16	19
Produits constatés d'avance	0	3
Autres dettes	42	53
AUTRES PASSIFS COURANTS	351	332

Au 31 décembre 2016, les dettes fournisseurs du Groupe incluent environ 281 millions d'euros (224 millions d'euros au 31 décembre 2015) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux que l'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (12 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 25. Instruments dérivés

Notionnels et valeur de marché (en millions d'euros)	31 décembre 2016						31 décembre 2015			
	Notionnels					Valeur de marché		Notionnels	Valeur de marché	
	USD	NOK	EUR	Autres	Total	Actif	Passif		Actif	Passif
DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						39	31		42	47
Vente à terme	513	683	506	639	2 341			1 681		
Achat à terme	416	1 078	491	363	2 348			1 670		
DÉRIVÉS DE CHANGE – TRADING						16	12		16	21
Vente à terme	275	121	423	310	1 129			1 546		
Achat à terme	419	13	355	344	1 131			1 545		
DÉRIVÉS DE MÉTAUX	Cuivre	Aluminium	Plomb	Autres	Total					
DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						21	13		1	64
Vente à terme	77	2	5	-	84			44		
Achat à terme	362	3	44	-	409			454		
DÉRIVÉS DE MÉTAUX – TRADING						2	1		1	3
Vente à terme	31	8	1	-	40			29		
Achat à terme	58	16	3	-	77			73		
TOTAL						78	57		60	135

- Dérivés de change :

En 2016, la part inefficace sur les dérivés de change représente une perte de 11 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 34 millions d'euros de gains ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 7 millions d'euros de pertes ont été recyclés par résultat.

- Dérivés de métaux :

En 2016, la part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente 0 million d'euros inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 54 millions d'euros de profits ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 18 millions d'euros de pertes ont été recyclés par résultat.

Note 26. Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2016 sont situées au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2016.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Financement du Groupe

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base bi-mensuelle l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base bi-mensuelle.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette, telle que définie en **Note 23**, sur une base mensuelle.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements

doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2016, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

Principales sources de financement

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir l'OCEANE 2019 (voir **Note 23**).
- Emprunts obligataires 2017, 2018 et 2021, (voir **Note 23**).
- Une ligne de crédit syndiquée à moyen terme de 600 millions d'euros.
- Opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales et fiscales :
Le programme de titrisation existant, datant du 29 mars 2010 et portant sur la titrisation de créances commerciales en France et en Allemagne a été renouvelé le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq ans. Ce programme comprend toujours deux volets distincts : un programme déconsolidant « Off Balance Sheet » et un programme non-déconsolidant « On Balance Sheet » (voir **Note 17**). Le programme déconsolidant « Off Balance Sheet » couvre un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme déconsolidant est renouvelable tous les six mois et les risques et avantages liés aux créances de ce programme ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution. Au 31 décembre 2016 le montant des créances financées du programme déconsolidant « Off Balance Sheet » représente un encours de 14 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 décembre 2015).
En Norvège, un programme d'affacturage pour un montant de créances cédées de 77 millions d'euros au 31 décembre 2016 (70 millions d'euros au 31 décembre 2015).
Au Maroc, un programme d'affacturage pour un montant de créances cédées de 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (26 millions d'euros au 31 décembre 2015).
Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a cédé des créances fiscales (CIR et CICE) pour un montant net de commissions de 9 millions d'euros (22 millions d'euros en 2015).
- Lignes de crédit locales.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 600 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 14 décembre 2020 comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.10 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé qui ne doit pas excéder 3.0.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la somme de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 31 décembre 2016, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017, 2018 et 2021, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales renouvelés le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq ans contiennent des clauses similaires à celles négociées lors de la mise en place initiale en 2010. Ils ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2016 de l'OCEANE 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2018 et 2021.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe, hors OCEANE 2017, est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, EURIBOR, LIBOR ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe re-négocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 938 millions d'euros et 915 millions d'euros au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

En 2016, comme en 2015, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016			2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
TAUX VARIABLES						
Dettes financières ⁽¹⁾	87	3	90	97	4	101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 025)	-	(1 025)	(1 012)	-	(1 012)
POSITION NETTE À TAUX VARIABLES	(938)	3	(935)	(915)	4	(911)
TAUX FIXES						
Dettes financières ⁽¹⁾	383	763	1 146	257	855	1 112
POSITION NETTE À TAUX FIXES	383	763	1 146	257	855	1 112
DETTES FINANCIÈRES NETTES	(555)	766	211	(658)	859	201

(1) Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

C. RISQUES SUR LES COURS DE CHANGE ET DE MÉTAUX

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale.

Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Direction « Gestion des métaux » et par la Direction « Trésorerie et Financement ».

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans les système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leur flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, le Département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent de façon centralisée ou localement le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock minimum de

métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.E.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux futurs (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

D. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2016 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2015 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance-crédit commune pour la plupart des filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. À l'heure actuelle, il est toujours difficile de couvrir le risque de crédit au Brésil, où les assureurs restent sélectifs et la couverture limitée, et en Turquie, le risque de crédit est également soumis à des pressions.

Dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, la politique du Groupe relative au risque de contrepartie n'autorise, pour les entités ayant des engagements commerciaux à moyen ou long terme, la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an, les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2016 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016		2015	
	Montants notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 778	2 770	2 783	2 794
Entre 1 an et 2 ans	594	588	374	373
Entre 2 ans et 3 ans	54	56	55	60
Entre 3 ans et 4 ans	51	54	3	0
Entre 4 ans et 5 ans	2	2	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	3 479	3 470	3 215	3 227

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2016, des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations

contractuelles. Au 31 décembre 2016 ce risque maximum théorique se limite à 32,5 millions d'euros. Il était de 4,5 millions d'euro au 31 décembre 2015.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)

	2016		2015	
	Montants notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	337	119	368	73
Entre 1 an et 2 ans	91	5	73	-
Entre 2 ans et 3 ans	28	-	33	-
Entre 3 ans et 4 ans	30	-	24	-
Entre 4 ans et 5 ans	0	-	29	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	486	124	527	73

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 18**) représentent un montant de 2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (5 millions d'euros au 31 décembre 2015).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2016. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 719 millions d'euros, soit 70 % du total Groupe.

(Au 31 décembre 2016, en millions d'euros)

NOTATION DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾	AA-	A+	A	A-	BBB+	SICAV	Total
Disponibilités	26	23	51	-	-	-	100
OPCVM Monétaires Court Terme ⁽²⁾	-	-	-	-	-	578	578
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	41	-	-	-	41
TOTAL	26	23	92	-	-	578	719

(1) Selon la notation Standard & Poor's.

(2) Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 26.A**.

E. ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe. Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse

des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- Une majoration de la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- Une revalorisation due Stock Outil du Groupe.
- Une hausse limitée du besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, et donc une hausse limitée de ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),

Au niveau du Groupe, l'impact sur le besoin en fonds de roulement est limité et résulte principalement du débouclage des dérivés. Des variations significatives peuvent se produire au niveau des entités locales en lien avec les conditions de prix.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10 % des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2016 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 de respectivement 47 000 et 56 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de -0,27 % en 2016 et -0,13 % en 2015.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 56 155 et 58 455 tonnes au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 % en 2016 et 2015.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2016	2015
Impact sur le résultat opérationnel	29	31
Impact sur le résultat financier	0	0
IMPACT NET SUR LE RÉSULTAT (APRÈS IMPÔTS)	19	21
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES (APRÈS IMPÔTS)	19	19

(1) Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar américain

Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.

La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2016 et 2015 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,16 et 1,20 sans modification de la courbe des points de terme).

Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés du Groupe en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients et fournisseurs ainsi que la dette nette.

Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact net sur le résultat (après impôts⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	(11)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	15	N/A
Prêts / Emprunts	(1)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD⁽³⁾	0	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽⁴⁾	(32)	(21)
Portefeuille de ventes à terme ⁽⁴⁾	15	39
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	(17)	18
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(17)	18

Sensibilité au jeudi 31 décembre 2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat net (après impôts⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	(10)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	10	N/A
Prêts / Emprunts	(10)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD⁽³⁾	(13)	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽⁴⁾	(22)	(16)
Portefeuille de ventes à terme ⁽⁴⁾	23	25
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	1	9
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(12)	9

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10 % du cours spot du NOK contre toute devise par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2016 et 2015 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/€ de respectivement 10,0 et 10,6) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2016 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact net sur le résultat (après impôts⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	1	N/A
Comptes bancaires	0	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	2	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	2	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽³⁾	1	35
Portefeuille de ventes à terme ⁽³⁾	(1)	(57)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	0	(22)
IMPACT NET SUR LE GROUPE	2	(22)

Sensibilité au jeudi 31 décembre 2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact net sur le résultat (après impôts⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	0	N/A
Comptes bancaires	1	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	9	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	10	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽³⁾	(7)	22
Portefeuille de ventes à terme ⁽³⁾	(2)	(38)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	(9)	(16)
IMPACT NET SUR LE GROUPE	1	(16)

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Note 27. Informations complémentaires sur les instruments financiers

A. CATÉGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Catégorie juste valeur	2016		2015	
			Valeur comptable à la clôture	Juste valeur	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Juste valeur
ACTIF						
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente		16	16	13	13
Autres actifs financiers non	Prêts & Créances		35	35	33	33
Créances commerciales						
▪ Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances		238	238	172	172
▪ Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances		996	996	924	924
Dérivés ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	55 23	55 23	58 1	58 1
Autres actifs financiers courants	Prêts & Créances		129	129	100	100
Trésorerie & équivalents de	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	649 376	1 025	565 447	1 012
PASSIFS						
Dette financière Brute						
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti		270	302	483	512
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti		874	905	620	649
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		92	92	110	110
Dettes commerciales						
▪ Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti		209	209	185	185
▪ Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 244	1 244	1 163	1 163
Dérivés ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	43 14	43 14	68 67	68 67
Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti		291	291	292	292

(1) Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ». Pour les dérivés non documentés comme couverture, le traitement comptable est « Juste valeur par résultat ».

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2019 et des emprunts obligataires 2017, 2018 et 2021, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2016 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2016 (49,21 euros);

- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2016 (respectivement 79,90 euros pour l'OCEANE 2019).
- iii. Taux swap euro de -0,16 % à deux ans l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à deux ans (150 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 32 %. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).

Au 31 décembre 2015, la situation était la suivante :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au jeudi 31 décembre 2015 (33,70 euros) ;
- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2015 (respectivement 55,28 euros et 77,05 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019) ;
- iii. Taux swap euro de 0,06 % à trois ans l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à trois ans (196 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 32 %. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

B. CALCULS DES GAINS ET PERTES NETS

2016 (en millions d'euros)	Gains / Pertes Nets					Total 2016
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
OPÉRATIONNEL						
Créances	N/A	N/A	(13)	(6)	-	(19)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	6	N/A	N/A	-	6
Passifs financiers au coût amorti	N/A	N/A	9	N/A	-	9
<i>Coût de la couverture</i>						(5)
TOTAL OPÉRATIONNEL	0	6	(4)	(6)	0	(9)
FINANCIER						
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-	0
Prêts	1	N/A	(1)	(1)	-	(2)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur	N/A	7	N/A	N/A	-	7
Passifs financiers au coût amorti	(62)	N/A	(2)	0	-	(63)
<i>Coût de la couverture</i>						(6)
TOTAL FINANCIER	(61)	7	(3)	(1)	0	(64)
TOTAL	(61)	13	(7)	(7)	0	(73)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 23**).
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués ci-dessus, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette.
- Les dépréciations portant sur des prêts sont comptabilisés en résultat financier et sur des créances d'exploitation sont

comptabilisées au sein du résultat opérationnel.

- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 26**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 3 millions d'euros en 2016 et 5 millions d'euros en 2015. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Note 28. Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2016	135	40	63	32
Au 31 décembre 2015	110	34	57	19

L'augmentation du montant de l'obligation locative entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 provient principalement du déménagement du siège du Groupe.

Note 29. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Quiñenco, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 29.D**).

A. COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2016	2015
REVENUS		
- Sociétés non consolidées	40	61
- Coentreprises	-	-
- Sociétés associées	3	4
COÛT DES VENTES		
- Sociétés non consolidées	(3)	(3)
- Coentreprises	-	-
- Sociétés associées	(60)	(12)

B. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015
ACTIF		
- Sociétés non consolidées	5	7
- Coentreprises	-	-
- Sociétés associées	4	6
DETTES / (CRÉANCES) FINANCIÈRES:		
- Sociétés non consolidées	(10)	(11)
- Coentreprises	-	-
- Sociétés associées	5	4
AUTRES DETTES		
- Sociétés non consolidées	0	2
- Coentreprises	-	-
- Société associées	27	6

C. RELATIONS AVEC LE GROUPE QUIÑENCO

À la suite de l'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à renforcer le montant de sa participation dans le capital de la Société, le groupe Quiñenco détenait directement près de 22,5 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et disposait de trois représentants au Conseil d'administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations. La participation du groupe Quiñenco est détenue par l'intermédiaire de l'entité juridique Madeco qui a été renommée Invexans SA à la suite d'une réorganisation de ses activités début 2013. L'accord conclu le 27 mars 2011 tel que modifié par un avenant du 26 novembre 2012 a été résilié le 22 mai 2014. Le jour même, Invexans a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non-indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, Invexans (Groupe Quiñenco) détient environ 29 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2016 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008.

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Quiñenco au titre dudit contrat d'acquisition. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil (voir également **Note 31** et pour le deuxième accord transactionnel le rapport sur les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice 2014).

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 29.A** et **Note 29.B**. En 2014, au titre des accords transactionnels mentionnés ci-dessus Invexans a versé à la filiale brésilienne du Groupe près de 9 millions d'euros (23 millions de Reals).

D. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Management Board.

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2016	2015
Rémunération au titre du mandat social ⁽¹⁾	2,4	2,8
Jetons de présence ⁽¹⁾	0,0	0,0
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature ⁽¹⁾	3,8	3,4
Options de souscription ⁽²⁾	-	0,0
Actions de performance ⁽²⁾	2,5	2,5
Indemnités de départ ⁽¹⁾	-	-
PILT ⁽²⁾	0,2	0,2
Charges sur engagements de retraite ⁽³⁾	4,0	5,0
RÉMUNÉRATIONS TOTALES	12,9	13,9

(1) Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

(2) Charge comptabilisée durant l'exercice.

(3) Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants (dirigeants et mandataires sociaux) :

- Modifications de la structure de gouvernance de la Société : lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 Février 2016, Frédéric Vincent a annoncé sa décision de mettre fin à ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et à son mandat d'administrateur de Nexans à compter du 31 mars 2016 pour faire valoir ses droits à la retraite.
Le Conseil d'Administration a nommé Georges Chodron de Courcel président non exécutif du Conseil d'Administration ; il prendra ses fonctions après le départ de Frédéric Vincent.
- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les mandataires sociaux et les membres du Management Board s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2015).
- Le 12 mai 2016 le Conseil d'Administration a adopté un nouveau plan de rémunération à long terme destinés aux principaux managers et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Engagements pris à l'égard de Frédéric Vincent au titre des fonctions de Président du Conseil jusqu'au 31 mars 2016

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'au 31 mars 2016 est décrit en détail dans la **section 2.5.3.** du Rapport de Gestion.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 Février 2016, Frédéric Vincent a annoncé sa décision de mettre fin à ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et à son mandat d'administrateur de Nexans à compter du 31 mars 2016 pour faire valoir ses droits à la retraite.

Son départ à la retraite est volontaire. En conséquence, le Conseil d'Administration a confirmé qu'aucune indemnité de départ ne lui sera versée. Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas faire valoir la clause de non-concurrence et donc de ne pas verser d'indemnité à ce titre à Frédéric Vincent.

Frédéric Vincent bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et

mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Arnaud Poupart-Lafarge en tant que Directeur Général est décrit en détail à la **section 2.5.4** du Rapport de Gestion.

Arnaud Poupart-Lafarge bénéficiera en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à trois conditions de performance, dont deux sont liées à la performance financière du Groupe et la troisième fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Arnaud Poupart-Lafarge percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur et à l'article 24.5.1 du Code AFEP-MEDEF, révisé en novembre 2016, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

Ces engagements ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 4 millions d'euros.

En cas de départ à la retraite, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années, plafonnée à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, correspondant à 309 000 € en 2016. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Note 30. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un des concurrents de Nexans faisant l'objet d'actions de suivi au Royaume Uni en 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnés par la Commission européenne dont Nexans France SAS et la Société.

Aux États-Unis, le Département de la Justice (*Antitrust Division*) a clos en novembre 2015 son enquête menée dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain sans poursuites ni sanction à l'encontre des sociétés du Groupe Nexans, tout comme l'ont été précédemment les enquêtes initialement ouvertes au Japon, en Nouvelle Zélande et au Canada. De même, en Australie, le tribunal a décidé le 20 juillet 2016 de ne pas sanctionner la Société dans le cadre de l'enquête ouverte dans le même secteur par l'autorité de la concurrence australienne (l'« ACCC »). L'ACCC n'a pas fait appel de cette décision.

À ce jour, les enquêtes de concurrence encore en cours dans ce secteur d'activités sont celles ouvertes en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement décrites ci-après) et au Brésil.

Par ailleurs, deux filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet de procédures et d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles d'énergie haute tension.

Comme précisé dans sa communication antérieure, dans le cadre de plusieurs procédures liées à des enquêtes menées par les autorités de la concurrence en Corée (« KFTC »), deux filiales coréennes de Nexans se sont vues infliger ces dernières années des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros et des clients ont par la suite agi en réclamations. Dans la première de ces procédures jugée en janvier 2015, un tribunal civil a prononcé une décision en vertu de laquelle les filiales coréennes concernées ont versé l'équivalent de 2 millions d'euros à un client. Suite à un appel de cette décision, le jugement en appel a imposé aux filiales coréennes de verser un montant supplémentaire équivalent à 4 millions d'euros. Les filiales coréennes de Nexans et les autres sociétés défenderesses ont toutes fait appel de ce jugement auprès de la Cour Suprême de Corée.

En outre, les filiales coréennes locales coopèrent avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes supplémentaires dans des segments hors haute tension. Cinq cas ont été jugés et les filiales coréennes de Nexans ont été exonérées par la KFTC du paiement d'une amende suite à leur coopération (la décision la plus récente pour deux procédures a été publiée par la KFTC le 20 janvier 2017). Des réclamations clients ont suivi les décisions de la KFTC prises en 2015.

Des procédures ont également été ouvertes en Australie et en Espagne dans des domaines d'activités autres que ceux des câbles haute tension. La filiale australienne du Groupe Olex Australia Pty Ltd est partie à une procédure engagée par l'ACCC à l'encontre des distributeurs et fabricants de câbles en Australie. La procédure se rapporte à des initiatives engagées en 2011 pour résoudre des inefficacités dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des clients d'Olex, distributeurs de câbles basse tension. L'ACCC allègue des infractions au droit de la concurrence dans le cadre de ces initiatives. À l'issue d'un procès qui s'est déroulé en 2015 et 2016, une décision est attendue en 2017.

En Espagne, début juillet 2015, Nexans Iberia a reçu une demande d'information dans le cadre d'une enquête menée par les autorités de la concurrence espagnole (« CNMC ») portant sur le secteur câbles d'énergie basse et moyenne tension. Le 16 décembre 2016, Nexans Iberia et la Société, en qualité de maison mère de la société Nexans Iberia, ont été notifiées par la CNMC de l'ouverture d'une procédure formelle dans ce secteur d'activité. Cette notification a été reçue plus de neuf (9) mois après notification des autres sociétés faisant également l'objet de l'enquête. Le 3 janvier 2017, Nexans Iberia et la Société ont reçu une communication des griefs à laquelle elles ont répondu dans les délais impartis par la réglementation espagnole soit le 30 janvier 2017. Il est probable qu'une décision de la CNMC dans ce dossier intervienne d'ici la fin de l'année 2017.

Le Groupe a enregistré une provision pour risques d'un montant de 60 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des enquêtes mentionnées ci-dessus et les conséquences directes et indirectes des décisions rendues ou à rendre et notamment les réclamations clients subséquentes (existantes ou éventuelles). La provision est basée sur les estimations du management fondées sur les cas similaires et sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liés à ces procédures et éventuelles réclamations clients subséquentes. Malgré les règles et procédures de gestion des risques mises en place, et notamment de programme de conformité éthique (voir la partie Politiques et Procédures de Gestion des Risques du Rapport du Président 2016), qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles éthiques et de conduite des affaires seront totalement maîtrisés ou éliminés. Le programme de conformité du Groupe inclut des mesures de détection qui peuvent mener à des enquêtes internes et en fin de compte à des enquêtes externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société indique qu'une issue défavorable de procédures et/ou enquêtes concurrence ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes. Le cas concerné le plus significatif est le suivant :

En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « top drive service loop » constituaient une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2016 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

À fin juin 2016, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 31. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2016 et 2015 sont repris ci-dessous.

A. ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CONSOLIDÉ

Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un contrat de rachat de créances commerciales euro (tel que décrit dans la **Note 26.A**), qui a été renouvelé le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq années Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2016.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2015 pour la première partie à 39 millions d'euros et pour la seconde partie à 155 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2016, il est à noter que l'échéance réelle varie en fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la Note 22 et à la **Note 30**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1^{er} août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012, 7 millions d'euros au 31 décembre 2013, 1 million d'euros au 31 décembre 2014, et 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars américains. Au 31 décembre 2016, le montant résiduel du compte séquestre est de 5 millions de dollars américains.

Acquisition des activités Câbles d'Invexans (anciennement Madeco)

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reals (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil. Au 31 décembre 2014, les paiements prévus par les accords transactionnels ont été effectués et il ne resterait aucun sujet en suspens couvert par ces accords.

B. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2016, de même qu'au 31 décembre 2015, aucune sûreté réelle n'a été consentie par le Groupe.
- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 26.A**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2015 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 600 millions d'euros à échéance du 14 décembre 2020. Se référer à la **Note 26.A** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **Note 31.A**, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales, renouvelée le 30 mars 2015 pour une durée maximale de 5 ans. Le programme permet un montant maximum de créances cédées de 25 millions d'euros sur le programme déconsolidant et de 85 millions d'euros sur le programme non-déconsolidant. Se référer à la **Note 26.A** pour plus de détails.

C. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2016	2015	Note
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Instruments dérivés d'achat de devises ⁽¹⁾	3 479	3 215	Note 25
Instruments dérivés d'achat de métal	486	527	Note 25
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	36	43	
Engagements d'indemnisation de tiers	3 403	2 547	Voir (1)
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	111 178	106 062	Voir (2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	135	110	Note 28
ENGAGEMENTS REÇUS			
Instruments dérivés de vente de devises ⁽¹⁾	3 470	3 227	Note 25
Instruments dérivés de vente de métal	123	73	Note 25
Engagements à prix ferme de vente de cuivre	112 254	122 888	Voir (2)
Autres engagements reçus	801	142	

(1) Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 805 millions d'euros et 801 millions d'euros au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015). Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 30**.
- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 2 598 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 746 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(2) Contrats « Take-or-pay » (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats « Take-or-Pay » de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 26.D**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats « Take-or-pay » dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Note 32. Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2016.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
FRANCE			
Nexans S.A. ⁽²⁾	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	100 %	100 %	
Lixis	100 %	100 %	
Nexans France	100 %	100 %	
Nexans Interface	100 %	100 %	
Eurocable	100 %	100 %	
Recycables	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100 %	100 %	
BELGIQUE			
Nexans Benelux SA	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	100 %	100 %	
Nexans Services ⁽³⁾	100 %	100 %	
Opticable SA NV	60 %	60 %	
ALLEMAGNE			
Nexans Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	100 %	100 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ⁽⁴⁾	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100 %	100 %	
EUROPE DU NORD			
Nexans Nederland BV	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	100 %	100 %	
Confecta AG	100 %	100 %	
Nexans Re ⁽⁵⁾	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	100 %	100 %	
Nexans Denmark	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	100 %	100 %	
EUROPE DU SUD			
Nexans Iberia SL	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	100 %	100 %	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100 %	100 %	
Nexans Intercablo SpA	100 %	100 %	
Nexans Hellas S.A. ⁽²⁾	88,57 %	88,57 %	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100 %	100 %	

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
AMÉRIQUE DU NORD			
Nexans Canada Inc	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	100 %	100 %	
AmerCable Inc	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	100 %	100 %	
Berk-Tek LLC	100 %	100 %	
Nexans Aerospace USA LLC	100 %	100 %	
Nexans High Voltage USA Inc	100 %	100 %	
AMÉRIQUE DU SUD			
Inercable	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100 %	100 %	
Indeco Peru ⁽²⁾	96,75 %	96,73 %	
Cobrecon	33,33 %	32,24 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100 %	100 %	
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT			
Liban Câbles SAL	91,15 %	91,15 %	
Nexans Maroc ⁽²⁾	83,59 %	83,59 %	
Sirmel Maroc	84,83 %	70,91 %	
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd ⁽⁶⁾	59,13 %	59,13 %	
ASIE-PACIFIQUE			
Nexans Hong Kong Ltd	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100 %	100 %	
Ltd Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	75 %	75 %	
Nexans (Suzhou) Cables Solutions Co., Ltd	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	100 %	99,51 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	95,00 %	95,00 %	
OLEX New Zealand Ltd	95,00 %	95,00 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1er Octobre 2008.

(4) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine et au Mexique.

(5) Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

(6) La société Nexans Kabelmetal Ghana Ltd est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2016.

Note 33. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 31 décembre 2016.